

Communiqué de Presse

PENDANT L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 : VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ RESTENT A VOTRE ÉCOUTE POUR TOUT AUTRE PROBLÈME DE SANTÉ !

L'application du nouveau confinement pour une période d'au moins 4 semaines, ne doit pas entraîner une nouvelle rupture des soins pour les patients.

En effet il ne faut pas ajouter à la crise actuelle une crise sanitaire à long terme due à la rupture des soins le temps du confinement.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Loir-et-Cher tiennent donc à rappeler :

Que l'ensemble des professionnels de santé ont mis en place des procédures d'accueil des patients dans leur cabinet afin d'éviter tout risque de contamination.

Qu'il ne faut pas confondre renoncement aux soins et report de soins.

S'il est possible, dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, non pas de renoncer à des soins, mais de les reporter, **ce report ne doit cependant se faire qu'après en avoir reçu la confirmation par les professionnels de santé qui vous suivent habituellement.**

En cas de doute, il ne faut donc pas hésiter à demander un avis aux professionnels de santé qui vous suivent habituellement, de façon à éviter tout retard de diagnostic ou toute aggravation d'un état de santé.

Rappel sur ce qu'est une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Les CPTS, créées par la loi de modernisation santé du 26 janvier 2016, sont un mode d'organisation pluriprofessionnelle qui s'inscrit dans une démarche territoriale et populationnelle. Les CPTS sont constituées à l'initiative des professionnels de santé libéraux, de 1^{er} et de 2^{ème} recours. Elles peuvent associer d'autres acteurs de la santé en fonction de la nature des projets et au fur et à mesure de leur avancée. Les objectifs des CPTS répondent à un ou plusieurs besoins de la population et des professionnels de santé, en vue de mieux organiser les parcours de santé à l'échelle d'un territoire et répondre à d'autres enjeux structurants : l'organisation de l'accès aux soins, la communication et la coordination entre tous les professionnels de santé, du social et du médico-social, les conditions d'exercice des professionnels, l'attractivité des territoires, la prévention et le dépistage...etc.

Contacts presse :

Dr Alain Aumarechal et Dr Boulben (CPTS du Vendômois) : 06.63.91.03.13 / 06.64.83.02.96

Dr Mickaël Morel et Dr Françoise Guegan (CPTS la Salamandre) : 06.11.07.93.70 / 06.82.13.71.98

Dr Alice Perrain (CPTS Asclepios) : 06.19.41.05.17

Mr Xavier Pascal (CPTS Vierzon-Berry-Sologne): 07.84.17.02.21

Mr Quentin Heuline (CPTS Sologne Vallée-du-Cher) : 06 33 92 69 75

Mme Céline Sarlot (CPTS Sologne) : 06.47.54.70.88